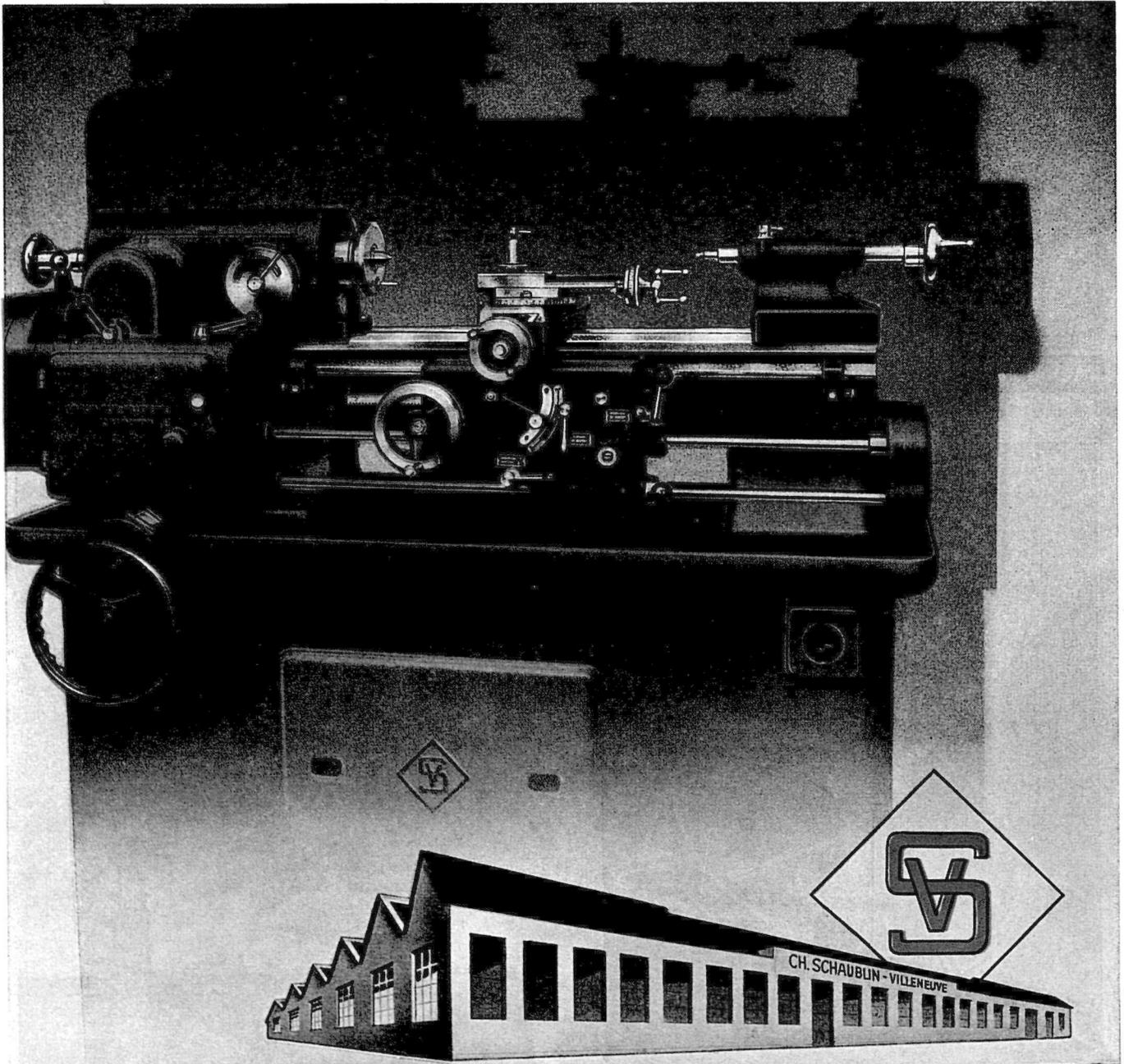


# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE  
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE  
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)



**FABRIQUE DE MACHINES DE GRANDE PRÉCISION CH. SCHAUBLIN-VILLENEUVE - BÉVILARD (SUISSE)**

**VENTE DIRECTE**

**Monsieur Lapive cherche un métier**



SEMAINE MUSICALE DE LUCERNE

Monsieur Lapive, émule d'Ansermet, remporte le plus franc succès!

**MONNIER-RADIUM, LA CHAUX-DE-FONDS**

Une HERBE PRÉCIEUSE

Une pierre précieuse est un trésor qu'on garde jalousement. Pour la montre aussi, une bonne pierre est le trésor qui lui donne la possibilité de marcher sagement et utilement.

PIERRES FINES  
**MEROZ FRÈRES**  
LA CHAUX-DE-FONDS

LE  
CONTREPIVOT  
QUI S'IMPOSE PAR SA  
QUALITÉ ET SA PRÉCISION  
**A. POLLENS FILS** VAULION  
SUISSE

**PERRIN**

**Perceuse  
Fraiseuse verticale**

**PF 1501** Modèle sur pied

Capacité de perçage  
6, 10, 13 ou 16 mm

Table en croix:  
Course longitudinale 195 mm  
Course transversale 120 mm

Précision ± 0,015 mm

Fabrique de machines

**Perrin Frères SA** Moutier (Suisse)

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois  
Suisse . . . . . Fr. 22.- Fr. 11.-  
Compte de chèques postaux IVb 426

Régie des annonces:  
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL  
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

## Organisation du monde

### L'AVENIR DE LA CHINE

Le problème des problèmes du Pacifique n'est plus le Japon. C'est la Chine!

La politique de celle-ci s'oriente-t-elle vers la droite ou la gauche? La Chine sera-t-elle démocratique ou totalitaire? Ce sont là des questions auxquelles ne répondront pas seulement Tchiang-kaï-Chek ou Mao Tse-toung, mais le Russe Vassiljevski, installé à Port-Arthur et aux portes de la Grande-Muraille, et l'Américain Wedemeyer, commandant en chef du secteur sud-chinois, et, comme le dit le «Daily Mail», les jours qui s'écouleront jusqu'au débarquement des Anglo-Saxons sur quelques points de la côte auront plus d'influence sur la structure future de la Chine que la conférence de la paix qui suivra la capitulation nipponne.

Le maréchal Tchiang donne des ordres à Okamura, généralissime japonais en Chine. Plus d'un million de soldats nippons se sont déjà rendus. La capitale du nord, Pékin ou Peiping, a été reconquise par la propagande clandestine et sa radio transmet déjà les discours de Tchoung-King. Tous les navires de guerre japonais se rassemblent sur ordre à Itchang, sur le Fleuve-Bleu, les avions sur les aérodromes désignés, la flotte de commerce dans les grands ports du sud. Des forces chinoises participeront à l'occupation du Japon. Autre fait inouï, des navires de la République jaune, entraînés en Floride, prendront possession des bâtiments nippons.

Le gouvernement de marionnettes de Nankin, collaborationniste, suit ses maîtres dans la défaite. Son armée, forte de 360.000 hommes, va se rendre au vainqueur.

La capitulation japonaise sera signée dans cette «résidence du Sud». Le gouvernement national chinois s'y réinstallera.

A Washington, le président de la Chine, Soong, au nom de celle-ci, vient de signer l'acte de San Francisco. Cette Charte des Nations-Unies ratifie la décision alliée qui fit de la Chine, dès l'agression japonaise, l'une des grandes Puissances dirigeantes.

Toutes les hypothèques qui avaient été prises sur ses terres lui sont rendues, l'une après l'autre. Aujourd'hui, après Formose, ravie par le Japon, en 1895, c'est le tour de Kouang-Tcheou, que rétrocède la France. Dès maintenant, la Chine manifeste son influence en Grande-Asie, l'ancien espace vital du Japon. Ce sont même ses troupes qui désarmeront les Nippons en Indochine septentrionale. Et, par sa presse militaire, le «Ta Koung-Pao», elle réclame la déposition du gouvernement siamois, la capitulation inconditionnelle de l'armée thaïlandaise et des réparations pour les exactions commises à l'endroit des cinq millions de Chinois habitant le pays.

Comme l'a déclaré Wong Wen-Hao, ministre de l'Economie, la Chine se considère, d'ores et déjà, comme l'héritière du Japon sur les marchés d'Extrême-Orient. Elle poursuivra une industrialisation rapide, attend beaucoup de sa collaboration avec l'Inde et entend jouer son rôle dans les échanges internationaux. Elle accueillera chaleureusement les entreprises étrangères.

Sa coopération avec les Anglo-Américains est parfaite, elle subsistera, sa renaissance ne fut-elle pas fonction du ravitaillement en armes qu'ils lui assurèrent et de l'aide apportée par leur aviation! Le statut de Hong-Kong et Kao-Loun, devant Canton, sera réglé avec les Britanniques, comme l'a été la question des concessions et territoires à bail, par la voie diplomatique.

Les Chinois, au nombre de 500 millions, forment un quart de l'humanité. Séparés les uns des autres par la distance et la montagne, ils ont peine à s'unir. L'agression japonaise réalisa l'impossible. La chute de l'ennemi réveille les antagonismes. Tchoung-King, «fasciste», à entendre Yen-an, traite celui-ci de «communiste». S'il existe certainement une nuance entre les gouvernements «bourgeois» du sud et «socialiste» du nord, elle ne devrait pas être telle qu'un accord ne puisse s'établir entre eux pour le bien de la Chine.

Actuellement, c'est à qui obtiendra, avec la reddition des Japonais, les armes dont ceux-ci disposent. Ceux-ci assistent à des rencontres sanglantes. C'est la course à l'occupation du pays. La Résistance de Pékin a opté

### Sommaire

	Pages
<b>ORGANISATION DU MONDE</b>	
L'avenir de la Chine, par Ch. B. . . . .	453
<b>POLITIQUE COMMERCIALE FUTURE</b>	
Retour au bimétallisme? . . . . .	457
<b>PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES</b>	
La situation en Suède . . . . .	459
<b>TRANSPORTS DE DEMAIN</b>	
Conférences aéronautiques internationales de Londres et Montréal . . . . .	461
<b>ENCORE „CLEFS POUR BOITES IMPERMÉABLES“</b>	463
<b>DIVERS . . . . .</b>	455 - 461 - 465 - 467 - 469 - 471

**AXES et BALANCIERS**  
montés pour réveils



GRANDE  
PRODUCTION

**FABRIQUE "L'AZUREA"**  
Célestin Konrad, Moutier

*La glace  
est à la montre,  
ce que le plumage  
est à l'oiseau...*



UN NID POUR  
VOTRE MOUVEMENT...



LA BOITE DE QUALITÉ  
**GÜNTHER & CO S.A.**  
LA CHAUX-DE-FONDS

**NOTZ** & CO S.A.  
BIENNE  
ACIER  
**SANDVIK**

pour Tchiang, mais les « rouges » marchent sur Changhaï, où 50.000 ouvriers occupent les fabriques. Les Alliés sont embarrassés. Ils n'abandonneraient pas volontiers le Kouo-Min-Tang, mais considèrent aussi avec sympathie les paysans du nord. Feraient-ils, à trois, une représentation commune dans les deux « capitales » ?

Le traité sino-soviétique, qui rend l'administration de la Mongolie-Intérieure, de la Mandchourie et de la Corée à la Chine, mais prévoit une participation russe dans les chemins de fer et les ports et un plébiscite en Mongolie-Extérieure, a calmé les esprits dans les pro-

vinces septentrionales. Map Tse-Toung a retiré son ultimatum. Il enverra ses représentants discuter avec Tchiang. Pourquoi un gouvernement de coalition serait-il exclu ?

Les uns et les autres veulent le bien du peuple. Le gouvernement de Tchoung-King va proposer l'autonomie des autorités locales au Conseil national populaire. S'il tient la promesse, contenue dans la proclamation de Tchiang, de construire sur la liberté démocratique, l'égalité et la collaboration fraternelle, à l'intérieur comme avec les Nations-Unies, s'ouvre un bel avenir devant la Chine.  
Ch. B.

## *Transports maritimes suisses*

Communication n° 127 de l'Office de guerre pour les transports, du 13 août 1945

### EXPORTATION

#### **Toulon—Lisbonne—Philadelphie :**

« Eiger » XIV, quittera Lisbonne vers le 13 août 1945 environ.

#### **Toulon—Philadelphie :**

« Lugano » XV, mise en charge à Toulon vers la mi-août ; départ dans la deuxième quinzaine d'août 1945.  
« Marpessa » XXIII, mise en charge à Toulon dans la première quinzaine de septembre.

#### **Toulon—Lisbonne—Amérique du Sud :**

« Kassos » XXV, est arrivé à Lisbonne le 9 août ; départ le 19 août environ pour Rio de Janeiro, Santos et Buenos-Ayres.

#### **Toulon—Amérique du Sud :**

« St-Cergue » XVII, mise en charge à Toulon vers la mi-septembre 1945.

#### **Toulon—Alexandrie—Beyrouth :**

« Sântis » XII, mise en charge à Toulon dans la deuxième quinzaine d'août 1945.

#### **Sète—Istamboul :**

« Cumhuriyet », a quitté Sète le 12 août 1945.  
« Trabzon » II, mise en charge à Sète ou dans un autre port français méditerranéen vers la fin d'août 1945.

#### **Sète—Göteborg—Malmö—Stockholm :**

« Ivernia », a quitté Sète le 8 août 1945.

Communication n° 128 de l'Office de guerre pour les transports, du 20 août 1945

### EXPORTATION

#### **Toulon—Lisbonne—Philadelphie:**

« Eiger » XIV, a quitté Lisbonne le 13 août 1945.

#### **Toulon—Philadelphie:**

« Lugano » XV, charge actuellement à Toulon ; départ vers la fin d'août 1945.  
« Marpessa » XXIII, néant.

#### **Toulon—Lisbonne—Amérique du Sud:**

« Kassos » XXV, a quitté Lisbonne le 18 août 1945 pour Rio de Janeiro, Santos et Buenos-Ayres.

#### **Barcelone—Amérique du Sud :**

« St-Cergue » XVII, mise en charge à Barcelone (au lieu de Toulon) vers la mi-septembre 1945.

#### **Toulon—Alexandrie—Beyrouth:**

« Sântis » XII, mise en charge à Toulon dans la première quinzaine de septembre.

#### **Sète—Istamboul:**

« Trabzon » II, mise en charge à Sète ou dans un autre port français méditerranéen vers le début de septembre 1945.

## *Service postal avec l'étranger*

### COMMUNICATIONS POSTALES

Les lettres, les imprimés et les papiers d'affaires jusqu'à 1500 g., les envois d'échantillons de marchandises jusqu'à 500 g., les cartes postales et les cartes illustrées, ordinaires et recommandés, sont, dès maintenant, admis à destination des pays européens et des pays d'outremer avec lesquels les relations postales ne sont pas suspendues.

Les lettres pour le Danemark (avec les îles Féroë), la Finlande, la Grande-Bretagne, les dominions et colonies britanniques, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie et l'Etat du Vatican, la Norvège, la Pologne, la Suède, l'U. R. S. S., l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis d'Amérique et leurs possessions, l'Iraq et le Yémen peuvent, comme jusqu'ici, être acceptées à l'expédition jusqu'au poids de 2 kg.

La transmission des objets de correspondance à destination de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud est de beaucoup plus accélérée par les lignes aéropostales se dirigeant vers les Etats-Unis d'Amérique et au delà que par les voies de terre et de mer. Il est donc recommandé d'expédier le courrier pour ces pays par les liaisons aériennes.

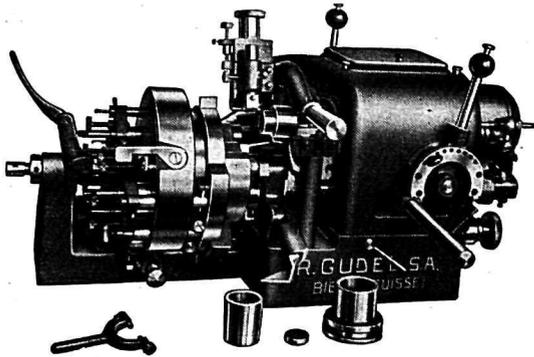
Le service de la poste aux lettres est toujours suspendu avec l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Albanie, l'Espagne, le Portugal et le Japon (y compris les pays encore occupés par cet Etat).

Les colis postaux pour la Grande-Bretagne peuvent aussi être expédiés dorénavant par la voie de Bâle-Paris-Dieppe. De ce fait, seuls les colis déposés dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Berne seront encore acheminés sur Genève 2 transit ; les envois des autres cantons pour l'Angleterre doivent, en revanche, être dirigés sur Bâle 17. En ce qui concerne les pays en transit par la Grande-Bretagne (sauf les îles Turques et Caïques, la Guyane britannique, les îles Falkland et l'Océanie), l'acheminement sur Genève 2 est maintenu.

MACHINES DE PRÉCISION

## R. GÜDEL S. A.

BIENNE (SUISSE)  
Téléphone 2.44.31



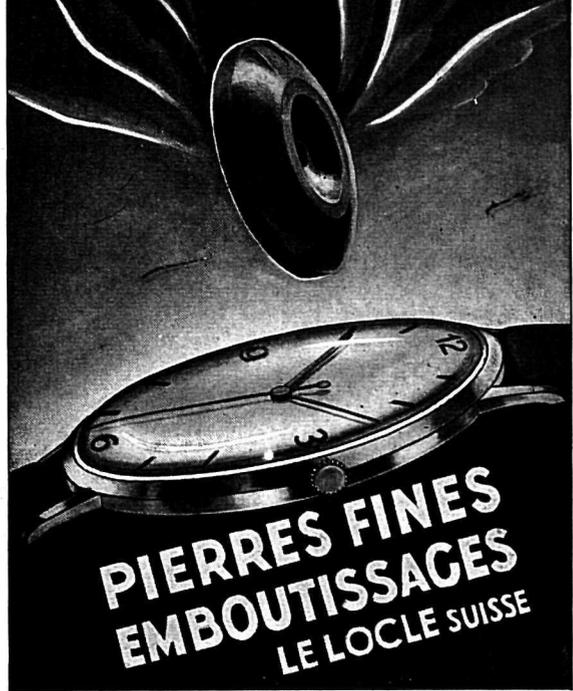
### Tour revolver

à 8 pistons avec ou sans appareil à fileter, à commande électrique ou par renvoi.

Pour boîtes de montres étanches et autres pièces rondes jusqu'à 70 mm. Ø et 40 mm. de largeur.

# Pierre BRUNNER

SUCCESEUR DE BRUNNER FRÈRES



**PIERRES FINES  
EMBOUITISSAGES  
LE LOCLE SUISSE**

**LES PAQUERETTES S. A.**  
Les Brenets  
Téléph. 3.30.43  
*Outillage en métal dur*

### MOTEUR SUSPENDU ELEMO



avec bras flexible et commande par pédale, à vitesse variable de 900 à 6000 t/min.

Tous accessoires pour polissage, fraisage, meulage, perçage, fustinage mécanique. Toutes applications à l'horlogerie, bijouterie, joaillerie et mécanique de précision.

Démonstrations par

**MEWO S. A.**  
GENÈVE 1, Tour de l'Île



# Politique commerciale future

## RETOUR AU BIMÉTALLISME ?

L'insécurité présente pose le problème du retour à la monnaie-argent.

Le groupe des « argentistes » du Sénat américain en demande la solution dans un sens positif. Il espère visiblement, étant donné le recul des réserves or de l'Union, d'une part, l'expansion des crédits, de l'autre, que le gouvernement consentira quelque nouvelle concession aux nombreux intéressés du métal blanc.

Mais, d'emblée, cette politique, encore qu'escomptée, suscite la plus vive opposition dans nombre de milieux américains. On s'y plaint des résultats obtenus jusqu'ici. Précisément, un ouvrage paraît, « *Legal Aspects of Silver Policies of the United States in recent Years* », où les auteurs, Carothers et Bradford, ne voient pas la moindre raison, en matière de politique monétaire, dans toutes les mesures prises par les Etats-Unis, durant le dernier quart de siècle. Il ne s'est agi, à les entendre, que de concessions à l'endroit d'un groupe politiquement bien armé. La dernière grande action en faveur de l'argent eut lieu en 1934. La loi mise alors sur pied, décidait le gouvernement d'acheter tout le métal indigène et étranger en quantité illimitée, aussi longtemps que celui-ci — calculé par le Trésor, au prix de 1,29 dollar l'once, prix bien supérieur à celui du marché — ne représentait pas un tiers du stock d'or américain ou jusqu'au moment où le prix du marché serait porté à 1,29 dollar.

En 1935, le prix avait passé de 24 cents l'once à 81. Une panique survint sur le marché du métal et le prix retomba à 45 cents. Bien qu'on parla, un peu partout, de la faillite de l'expérience américaine en ce qui concerne l'argent-métal, le Trésor continua à se procurer de l'argent, au prix de 64 cents à l'intérieur et à des conditions un peu inférieures à l'étranger. En 1939, le gouvernement provoqua même une révision de la loi: il était autorisé à acheter l'argent à 71 cents, prix auquel il lui fut permis de le vendre, en 1943, à l'industrie de guerre. Bien que le gouvernement, dans la dernière décennie, ait acheté des milliards d'onces de métal, ce montant, en dépit de la calculation au prix fictif de 1,29 dollar, ne fait pas, de loin, un tiers de la valeur de l'or mis en réserve.

L'argent a aujourd'hui, aux Etats-Unis, quatre valeurs différentes: 45 cents au marché libre, 71 à la frappe et en fourniture à l'industrie de guerre, 1,29 dollar en livraison à West-Point, où sont les stocks d'or, 1,38 même, lorsque le métal est transformé en pièces de 10 cents. Les auteurs précités en ajoutent encore une cinquième: 0 cent, pour ce qui est, disent-ils, de l'avantage que retire la collectivité américaine de toutes ces manipulations !

Cependant, les experts britanniques, qui dans les « *Financial News* », en particulier, considèrent toutes ces opérations, remarquent que l'argent reprend de l'intérêt comme métal de thésaurisation et même en qualité de monnaie. En effet, des rapports des pays orientaux signalent que, cette dernière année, l'argent retrouve, là-bas, la vogue qu'il possédait autrefois. Il y est monétisé et thésaurisé. De là à imaginer que la même évolution

pourrait se produire en Europe, il n'y a qu'un pas. Effectivement, les peuples libérés, devant l'insécurité générale, mais l'impossibilité de se procurer de l'or à des prix raisonnables, porteraient volontiers leur confiance sur le métal blanc, le plus estimé après l'or.

Il est cependant difficile de concevoir que l'argent puisse retrouver dans notre continent le rôle qu'il y a joué, pendant longtemps. Tout d'abord, les conditions monétaires actuelles sont extrêmement complexes et peu claires. Ceux qui ont fait l'expérience du bimétallisme ne tiennent pas à la reproduire. Aujourd'hui, comme auparavant, il serait malaisé d'établir une relation de valeur entre l'or et l'argent. D'ailleurs, ce dernier reste exposé à de grandes variations de prix, comme, du reste, à de grandes variations de production. Celle-ci dépend de l'extraction de certains minerais, où l'argent ne représente que le produit secondaire.

On en est là, lorsque Henry Morgenthau, jusqu'ici secrétaire du Trésor des Etats-Unis, publie de nouveaux détails sur les achats et les ventes d'argent. On apprend, dans son rapport final, que jusqu'à fin juillet dernier, le gouvernement américain n'a pas livré moins de 335 millions d'onces de métal blanc aux Alliés, en vertu de la loi Prêt-et-Bail. Les pays dont il s'agit comprennent non seulement la Grande-Bretagne, l'Inde et l'Australie, mais encore les Pays-Bas, l'Ethiopie, l'Arabie séoudite et Fidji. La quantité susmentionnée dépasse d'un tiers la production mondiale d'argent, l'an dernier. Elle représente le double de la valeur des livraisons Prêt-et-Bail connues jusqu'alors.

D'après entente, l'argent, à la fin de la guerre, doit être retourné au Trésor américain. Mais, comme la plupart des pays acquéreurs ont transformé les lingots reçus pour des buts de guerre ou monétaires, ils se verront alors dans l'obligation de racheter de l'argent sur le marché. Ces achats exerceront, sans doute aucun, une grande influence sur les prix internationaux du métal. Il s'ensuivra une baisse accentuée des notations de Londres, qui ferait perdre à celle-ci son ancien caractère de marché mondial.

Est-il désirable que cette évolution se produise ? C'est plus que douteux. En revanche, si les efforts du bloc américain de l'argent et de quelques Etats qui possèdent celui-ci en excédent n'arrivaient pas à consolider la position du métal dans le système monétaire international — et de nombreux indices le feraient supposer — la position future de l'argent dépendrait, somme toute, de l'importance de son emploi dans l'industrie.

Les nombreuses expériences faites, durant la guerre, dans l'utilisation industrielle de l'argent laissent admettre que celui-ci pourrait conserver cette fonction ou même la développer considérablement. A une condition cependant, c'est que son prix puisse être stabilisé, et à un montant qui n'en écarte pas la consommation. Les achats d'argent pour le remboursement des emprunts sur la base Prêt-et-Bail exerceront malheureusement une influence limitatrice sur ce genre d'emploi.

Y.

FABRIQUE DE BOITES  
DE MONTRES

MÉTAL ET ACIER INOXYDABLE

**WERTHMÜLLER S. A.**  
BIENNE

Rue de la Loge 16 - Téléphone 2.33.64

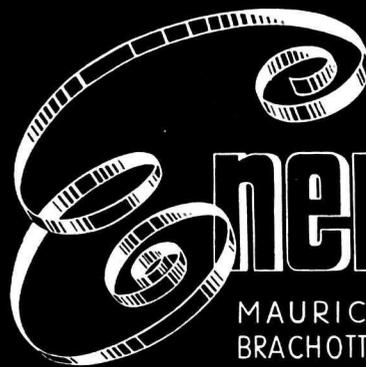
**Boîtes rondes étanches, à cornes,**  
fermeture à cran et à vis, 7<sup>3</sup>/<sub>4</sub> à 14"

Boîtes rondes 3 pièces massives, à cornes,  
formes assorties, 7<sup>3</sup>/<sub>4</sub> à 14"

A obtenir: en métal chromé fond acier  
inoxydable et tout acier inoxydable

Grand choix - Catalogue à disposition

FABRIQUE  
DES  
RESSORTS



**Energie**

MAURICE  
BRACHOTTE

SAINT-IMIER SUISSE

*Machines*

**DIXI S.A.**  
LE LOCLE (SUISSE)



Messieurs les fabricants  
sont priés de s'adresser pour tout  
ce qui concerne leur publicité, quotidiens,  
illustrés, journaux techniques,  
à

**PUBLICITAS**

Neuchâtel, téléphone 5.42.25  
La Chaux-de-Fonds, téléphone 2.14.94  
Saint-Imier, téléphone 4.10.77  
Bienne, téléphone 2.55.45

# Perspectives économiques

## LA SITUATION EN SUÈDE

L'Institut de recherches suédois vient de publier son rapport pour le printemps 1945. Ce travail, extrêmement soigné, permet de se faire une idée des transformations radicales intervenues, en Scandinavie orientale, dans le domaine économique.

Toutefois, cette révolution — car ç'en est une — n'atteint pas les dimensions de celle qui s'est produite chez les pays belligérants. La Suède sort moins appauvrie de la guerre. Alors que les dépenses militaires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont représenté, dans leur dernier exercice, 50 % du revenu de la nation, ce pourcentage n'a été que de 12 en Suède. Néanmoins, il a signifié une somme de 2 milliards de couronnes, huit fois plus qu'avant la guerre.

Il en est de même en ce qui concerne la consommation privée qui, encore maintenant, reste à 5 % au-dessous de son niveau normal. On compte encore avec un diminution d'achat d'articles textiles de près de 30 %, de meubles, d'ustensiles de cuisine, d'aspirateurs à poussière, d'appareils de radio, de 12 % environ. Les possibilités de placement pour de nombreux articles industriels étrangers sont manifestes, pour les montres bien entendu.

Si la consommation s'en est mieux tirée que le commerce extérieur, cela tient à la transformation de l'appareil suédois de production. Même, l'année dernière, il avait retrouvé sa capacité antérieure, grâce, il est vrai, aux commandes de la défense nationale.

Le nombre des ouvriers au travail est encore légèrement inférieur à ce qu'il était avant les hostilités, mais la répartition est plus appropriée qu'autrefois. En effet, la population active a augmenté réellement de 65.000 individus, auxquels il convient d'ajouter 20.000 étrangers qualifiés et 40.000 anciens chômeurs. L'industrie a reçu 60.000 nouveaux ouvriers, alors que l'agriculture en signalait 50.000 de moins et le bâtiment 30.000. Ce sont les appels sous les armes qui ont déterminé ces modifications. Cependant, jusqu'en mai dernier déjà, 70.000 hommes avaient été démobilisés ; le mouvement s'est poursuivi et le moment ne doit pas être éloigné où chacun sera réintégré dans le cycle de la production, ceci sans le chômage massif qu'on redoutait.

La valeur brute des investissements, qui s'élevait, avant la guerre, à 2,4 milliards de couronnes par an, pour un revenu national de 11 milliards, a atteint quelque 5 milliards, pour un revenu estimé à moins de 20. Les commandes militaires justifiaient une partie de cet accroissement. Il faut s'attendre maintenant à une diminution. La participation de l'Etat dans ces placements s'est élevée de moins de 20 à plus de 40 %. Celle des communes a diminué, par contre, de moins de 20 à 10 %, alors que l'économie privée reculait, de son côté, de 66 à 49 %. Néanmoins, il n'y a là qu'une apparence, car en fait, les particuliers ont maintenu leurs participations en chiffre absolu; ils les ont même augmentées dans différentes branches industrielles et aussi en ce qui concerne la construction navale, les chemins de fer et les usines électriques. Près de 250 millions de couronnes ont été employées pour trouver des matières de remplacement, en particulier des métaux, des produits chimiques et du caoutchouc. Les investissements « ordinaires » ont atteint, pendant la guerre, un niveau de 25 % plus élevé qu'avant celle-ci. Comme les frais de

construction et le prix des machines sont montés de 25 à 30 % au-dessus du niveau d'avant guerre, on ne prétendra pas que le mouvement d'investissements ordinaires se soit sensiblement ralenti. L'industrie n'a négligé ni l'entretien, ni la réparation.

En raison de la contraction des ventes à l'étranger, l'excédent d'importation s'élève actuellement à quelque 3 milliards et demi de couronnes. Ce déficit est toutefois couvert par les recettes invisibles. On croit même qu'on va réaliser un solde actif de plus d'un demi-milliard de couronnes.

La Suède a consenti pendant la guerre de nombreux crédits d'Etat à l'étranger, spécialement aux pays nordiques. Dans bien des cas, elle leur a fait des dons. Au total, crédits et cadeaux se monteraient, pour la période de guerre, à 3 milliards environ, soit un sixième du revenu national. Quand les premiers seront-ils rendus ?

Les avoirs et devises de la Rigsbank ont augmenté de 30 % depuis la fin de 1938, la circulation des billets, de 130 % ! L'élévation de celle-ci est considérablement plus forte que celle des prix, l'index des biens de consommation s'étant redressé de 48 % et celui des prix de gros de 77. Les salaires industriels n'ont pas suivi une ascension égale. Elle est de 43 %.

On note l'accroissement de la liquidité financière quoiqu'elle soit relativement faible en comparaison de celui qui s'est produit en Angleterre et aux Etats-Unis.

Il va de soi que les comptes d'Etat signalent, là comme ailleurs, un déficit. La dette publique, de 2,6 milliards en 1939, un quart du revenu national, s'élève à plus de 11 actuellement, près des deux tiers de ce revenu. Mais, cette augmentation supporte avantagement la comparaison avec celle des Etats-Unis (126 %) et de la Grande-Bretagne (222 %). Ceci également en ce qui concerne la charge du service des intérêts, laquelle absorbe 1,7 % du revenu national en Suède, contre 1,9 aux Etats-Unis et même 5 en Grande-Bretagne.

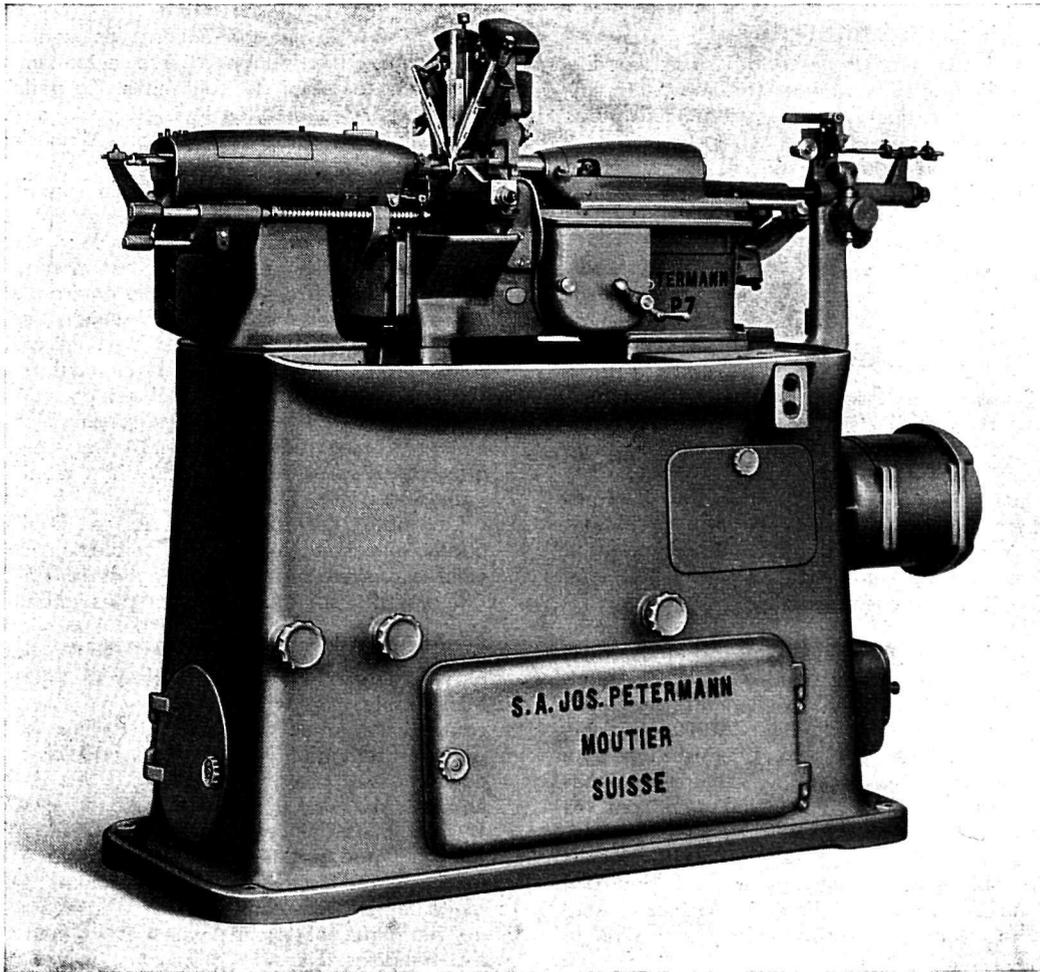
Le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix est rendu difficile par trois facteurs: l'empirement du ravitaillement en combustible, la grève dans l'industrie métallurgique et les machines et le manque général de marchandises. Dans le premier cas, la Suède ne pourra disposer que de 75 %, l'hiver 1945-46, des quantités de charbon consommé il y a un an. Elle espère cependant recevoir 1,2 million de tonnes de charbon et de coke polonais. La grève dans la métallurgie et les machines est, il est vrai, terminée: elle a duré cinq mois, mais elle a entraîné un fort ralentissement de la construction et de plusieurs autres industries. Il faudra rattraper le temps perdu et investir à nouveau. Des difficultés considérables pourraient surgir de la tension qui existe entre le cours des devises étrangères et le niveau des prix intérieurs. Il faudra beaucoup d'habileté pour leur trouver une solution.

Cependant, l'appareil de production de la Suède est intact. Le pays dispose de matières premières de valeur, dont l'Europe a un besoin urgent pour sa reconstruction. Il ne semble pas que la conjoncture soit défavorable pour elle, pour autant que de nouveaux facteurs d'insécurité politique et économique n'apparaissent pas sur le plan international et que la contribution du pays dans le rétablissement général ne soit pas limité par des restrictions.

cb.

# PETERMANN

## P 7



### TOUR AUTOMATIQUE P 7 A 5 OUTILS, DE HAUTE PRÉCISION

MACHINES A TAILLER LES ROUES ET LES PIGNONS  
MACHINES A FRAISER LES CARRÉS  
MACHINES A TAILLER LES BREGUETS  
MACHINES A MEULER LES INTÉRIEURS

S. A. JOS. PETERMANN - MOUTIER (SUISSE)

# Transports de demain

## CONFÉRENCES AÉRONAUTIQUES INTERNATIONALES DE LONDRES ET MONTRÉAL

(by) La Conférence du Conseil aéronautique de l'Empire britannique est terminée. L'unanimité y a été obtenue.

Des premiers résultats qui nous sont parvenus, il s'ensuit qu'on s'est entendu, d'abord, sur la collaboration technique et météorologique de la mère patrie et des Dominions. Il en est de même pour les « services de partenaires » à créer sur les routes de base. En outre, les recettes passent à un fonds commun pour être réparties au prorata de la contribution de chacun.

L'exploitation des routes « secondaires », nationales et régionales, mêmes locales, est du seul ressort des territoires intéressés. Toutefois, il reste entendu que sur n'importe quelle ligne, ce sont des avions britanniques, en premier lieu, qui circulent. On discute encore, à l'heure présente, de plans de navigation aérienne et des types d'appareils.

D'après les déclarations du ministre anglais de l'aéronautique, Swinton, on apprend que l'industrie britannique tient en construction des modèles nouveaux. L'un d'entre eux, le « Vickers Viking », est déjà disponible. On le fabrique en série. Les routes impériales seront tout d'abord desservies par des « Avro York », issus des quadrimoteurs bombardiers « Lancaster ». Dès que la production sera suffisante, ces appareils seront remplacés par les nouveaux « Tudor 2 ». Pour la route de l'Atlantique Nord, le « Tudor 1 » est prévu.

Ces jours prochains, se tiendront des séances officielles entre diverses délégations. Celles-ci entendent prendre position en ce qui concerne l'attitude de l'Empire britannique vis-à-vis des compagnies de navigation aérienne étrangères et aussi pour ce qui a trait aux autorités aéronautiques internationales provisoires.

Dès le 16 juillet dernier, a été institué un nouveau service Angleterre-Australie (Sydney). A fin mai, cette route, longue de 20.000 kilomètres, la moitié du tour de la terre à l'équateur, était parcourue une fois par semaine. Dorénavant, on fera deux voyages, dans chaque direction et, aussitôt que de nouvelles machines seront à disposition, il y aura six vols hebdomadaires. Actuellement, la durée du parcours est de 72 heures. En 1939, elle était de neuf jours et demi. On entend la diminuer prochainement à 63 heures. Ainsi, ce trajet ne sera pas seulement le plus long de toutes les routes internationales, mais il sera parcouru le plus rapidement. La « British Overseas Airways » desservira la route jusqu'à Karachi (Indes) et sera relayée là-bas par le service australien. L'avion ne fera d'Europe au Moyen-Orient qu'une seule escale, à Lydda, en Palestine.

Un communiqué officiel a confirmé les résultats déjà connus de la Conférence de Londres. Il ajoute quelques détails. Ainsi, pour assurer le programme technique nécessaire au développement des lignes impériales, les délégués ont décidé de créer, immédiatement, un « Committee for Air Navigation and Ground Organization », sous-comité ayant son siège à Londres.

On apprend, d'autre part, que la route transatlantique entre Grande-Bretagne et Canada ne sera pas desservie par un « pool », les Canadiens estimant que la circulation sur ce parcours sera suffisante pour que chaque compagnie puisse travailler seule. Ainsi, les « British Overseas Airways » et les « Transcanada Airlines » en-

treront là en concurrence. Par contre, dans le service du Pacifique, où les mêmes pays entrent en ligne de compte, Canadiens et Anglais combineront leurs efforts avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Pour revenir au service transatlantique, la « Cunard White Star », compagnie de navigation, a été invitée à prendre des parts dans la « Transatlantic Air Co », afin de collaborer avec la « B. O. A. » D'après les premiers pourparlers, celle-ci pourrait disposer des bureaux de la « Cunard », aux Etats-Unis.

Les Américains ne restent pas inactifs. Leurs trois plus grandes compagnies viennent de se partager économiquement le continent européen. La « Transcontinental and Western Air Incorporated Co » a reçu du Bureau de l'aviation civile l'autorisation de commencer ses vols, des Etats-Unis à Genève et en Orient, comme nous l'avons déjà dit, dès que les pays intéressés se seront prononcés.

Les « Panamerican Airways », qui atteignent déjà Londres, prolongeront leur service jusqu'à Calcutta, en passant par Bruxelles, Prague, Vienne, Budapest, Belgrade et Bucarest. Un autre trajet s'ajoutera à la route existante New-York-Lisbonne, en continuant sur Barcelone, vers Londres.

Enfin, les « American Export Lines » sont autorisés à voler vers Moscou par le Labrador, et vers Varsovie, par Londres, Amsterdam, Copenhague et Berlin.

Les préparatifs de la Conférence aéronautique internationale de Montréal ont commencé, mais l'U. R. S. S. vient d'annoncer qu'elle ne participera pas à cette réunion. Elle s'était déjà tenue éloignée de la Conférence internationale de Chicago, en novembre dernier. Elle renonce même au siège vacant au Conseil provisoire de vingt et un membres, formé alors. Les Alliés regrettent cette attitude. Ils espèrent cependant que les Soviets ne se désintéresseront pas entièrement de l'entente future internationale, laquelle serait bien diminuée sans leur participation.

Pendant ce temps-là, Moscou crée une Société de navigation civile aérienne roumano-russe. D'autre part, une compagnie aéronautique de Prague reprend le service régulier entre cette ville, Dresde, Varsovie et Minsk, en Russie blanche.

## *Caisses de compensation pour perte de salaire aux mobilisés*

Le comité du groupement des caisses professionnelles de compensation qui siège habituellement à Zurich a accepté sur l'invitation de la Chambre suisse de l'Horlogerie de tenir séance à La Chaux-de-Fonds, le 21 août écoulé.

Ce comité qui comprend une vingtaine de représentants des principales caisses professionnelles de compensation est présidé par M. O. Steinmann, vice-président de l'Union centrale des Associations patronales suisses. La Banque cantonale neuchâteloise avait mis obligeamment à sa disposition la salle de réunion de son Conseil d'administration.

## **MISE EN GARDE**

Nous apprenons que des boîtes étanches ainsi que des chronographes étanches sont montés sur notre  
**brevet principal N° 230746.**

Ce brevet a été déposé le 6 février 1943 au Bureau fédéral de la Propriété intellectuelle à Berne.  
Nous mettons en garde les maisons intéressées qu'elles seront poursuivies rigoureusement par la voie  
pénale et par la voie civile.

**Fabrique de Boîtes de Montres  
ARTHUR PRETAT.**

### **Importante fabrique d'horlogerie**

sort régulièrement :

**Réglages plats de 5 à 13",**  
par grosse et plus,

**Réglages plats avec mise en marche,**  
par 6 cartons et plus,

**Réglages plats avec point d'attache,**  
par 6 cartons et plus.

Adresser offres sous chiffre P 4448 N, à Publicitas  
Neuchâtel.

**On demande à acheter**

**1500 MONTRES**

**10 1/2", 15 rubis, seconde au centre,  
boîtes métal, fond acier, éventuelle-  
ment mouvements seuls. Faire offres  
à téléphone 8.54.58, Grenchen (So-  
leure).**

**La Maison**

**GIUSEPPE MIRAGOLI**

**MILAN**

**Corso Italia 1**

**avise MM. les exportateurs que toute correspondance  
doit être dorénavant envoyée à l'adresse ci-dessus.**

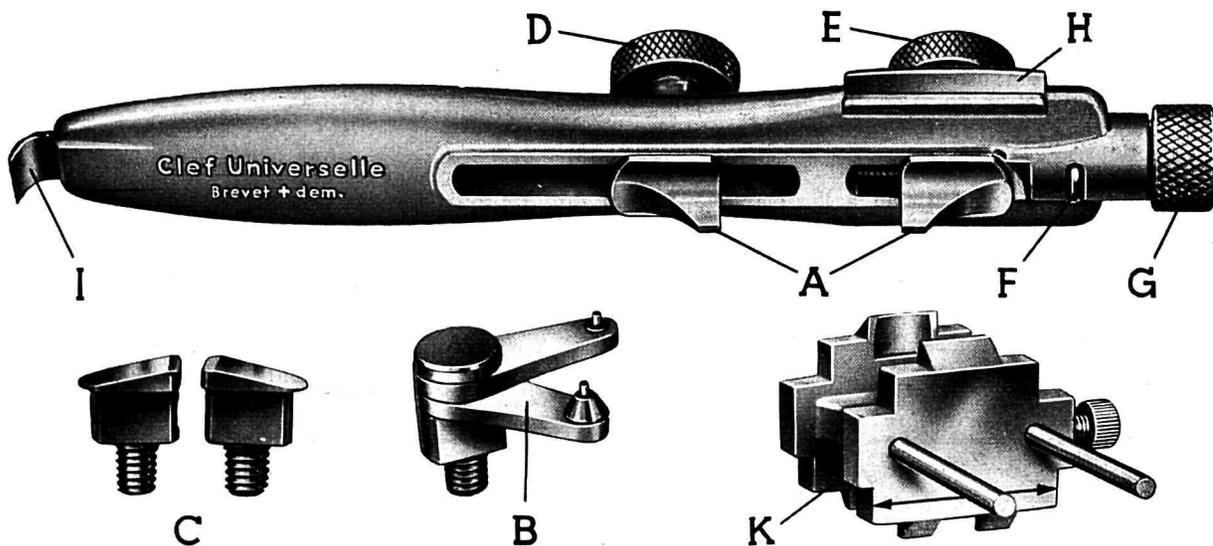
## Encore « Clefs pour boîtes imperméables »

L'article que la « Fédération Horlogère » du 10 mai consacrait à la trop grande multiplicité des clefs et systèmes d'encoche des fonds a provoqué une seule réaction dans ce journal (numéro du 14 juin). Par contre, des lettres personnelles, des conversations nombreuses, ont démontré clairement l'intérêt porté à la question des clefs pour les fonds vissés.

Disons d'emblée qu'un seul correspondant juge les solutions actuelles satisfaisantes, grâce à l'introduction sur le marché d'une clef universelle, bien construite, et qui serait apte à éliminer dès à présent, de l'avis du cor-

respondant en question, les ennuis dont se plaignent les rhabilleurs.

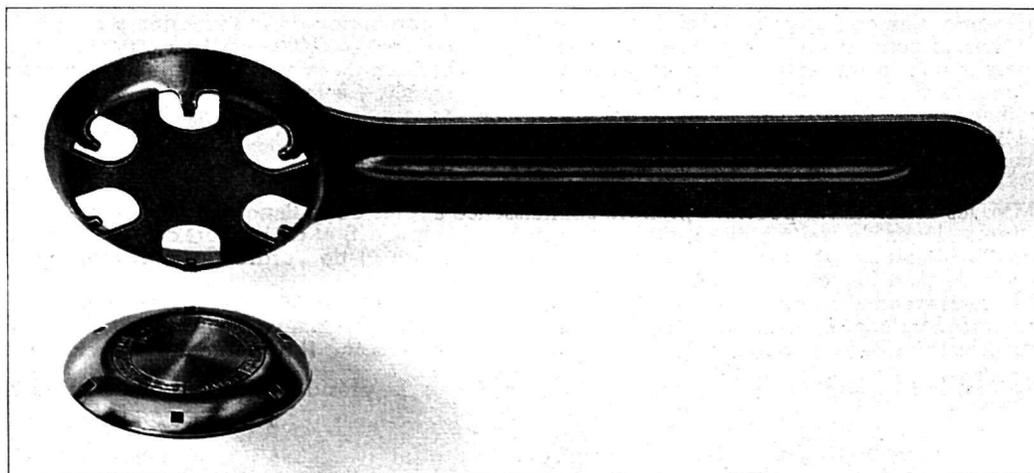
On ne saurait sous-estimer les services qu'un tel outil rendra. Le cliché accompagnant les présentes lignes fait voir sans explications que des fonds vissés ayant un nombre quelconque d'encoches (pair ou impair), de même que ceux portant des pans près de la circonférence, peuvent être serrés ou enlevés. La pince universelle K, servant à maintenir la montre, complète cet outillage spécial. Le tout rendra de réels services.



Cette clef, créée par MM. Schmitz frères, a été prise en bonne considération dès 1944 par une commission de fabricants et de boîtiers. La « Centrale », à Bienne, a pris en main la licence de fabrication.

Considérant l'insuccès temporaire des tentatives de normalisation, MM. Schmitz frères ont encore mis en œuvre une clef plus simple, monobloc, exécutée en diverses grandeurs, et destinée à l'ouverture des boîtes

de leur fabrication courante. Ce modèle (brevet suisse 235073) paraît particulièrement bien étudié et solide. Il s'adapte aux fonds bombés, de plus en plus nombreux dans la fabrication des boîtes. Les fabricants ont l'intention de le mettre en vente chez leurs collègues dès que les circonstances permettront la fabrication en quantité suffisante.



# UNION DE BANQUES SUISSES

## Convocation

MM. les actionnaires sont convoqués en

### assemblée générale extraordinaire

pour le mardi 4 septembre 1945, à 14 h. 30, au « Casino » de Winterthour

#### ORDRE DU JOUR :

1. Ratification d'un contrat avec la Banque Fédérale S. A. concernant la reprise d'actifs et passifs de cet établissement, pouvoirs à conférer pour l'exécution de ce contrat.
2. Décision concernant l'augmentation du capital-actions.
3. Constatation de la souscription et de la libération des actions nouvelles.
4. Modifications des statuts.
5. Nominations.

Les cartes d'admission à l'assemblée peuvent être retirées jusqu'au 3 septembre 1945 au soir, moyennant justification de la possession des actions, aux guichets de nos sièges, succursales et agences.

Le texte du contrat avec la Banque Fédérale S. A. qui fait l'objet du premier point de l'ordre du jour de même que les propositions de modifications aux statuts sont à la disposition de MM. les actionnaires auprès de tous nos sièges, succursales et agences.

Winterthour et Saint-Gall, le 22 août 1945.

Au nom du Conseil d'administration :  
Le président, Dr P. JABERG.

# BANQUE FÉDÉRALE (SOCIÉTÉ ANONYME)

## Convocation

à une **assemblée générale extraordinaire des actionnaires**

Mardi 4 septembre 1945, à 10 heures du matin, au Palais des Congrès (entrée Gotthardstrasse 5, porte U) à Zurich

#### ORDRE DU JOUR :

1. Ratification d'un contrat avec l'Union de Banques Suisses concernant la reprise d'actifs et de passifs contre remise d'actions de l'Union de Banques Suisses à raison de 3 actions de cette banque de Fr. 500.— nom. sur 10 actions de la Banque Fédérale (S. A.) de Fr. 500.— nom. Procuration pour l'exécution de ce contrat.
2. Approbation de la réduction du capital social de Fr. 33,000,000.— à Fr. 6,600,000.— par la réduction de la valeur nominale des actions de Fr. 500.— à Fr. 100.—.
3. Modification des statuts.
4. Elections.

MM. les actionnaires pourront prendre connaissance auprès de la Banque Fédérale (S. A.) à Zurich et ses divers sièges du contrat de reprise mentionné sous chiffre 1) et du rapport de « l'Indep », Société Anonyme Fiduciaire et de Revisions, Zurich, relatif au chiffre 2) de l'ordre du jour, ainsi que de la proposition de modification des statuts.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre à midi, à la Banque Fédérale (S. A.) à Zurich, Bâle, Berne, La Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne, St-Gall et Vevey, contre justification de la possession des titres. Après le 1<sup>er</sup> septembre, il ne sera plus délivré de cartes.

Zurich, le 23 août 1945.

Le président du Conseil d'administration :  
F.-A. SCHOELLER.

## Assortiment des clefs Schmitz Frères et Cie

Pour boîtes grandeur	Ø à l'intérieur des 6 griffes	Largeur des griffes
7 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	18,3 mm.	1,5 mm.
8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	20,2 mm.	1,5 mm.
7 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> A	22,3 mm.	1,5 mm.
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	24,4 mm.	1,5 mm.
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> / 11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	25,2 mm.	1,5 mm.
?	27,4 mm.	1,5 mm.
?	29,5 mm.	1,5 mm.
?	32,4 mm.	1,5 mm.

Ces derniers jours, nous avons vu encore une autre et nouvelle clef à six ergots. Est-elle construite dans les grandeurs diverses déjà introduites dans les usages ? Le fabricant s'est-il rallié à un des systèmes d'encochages des fonds déjà connu ? Car ce qui importe, ce qui paraît désirable pour l'horloger-rhabilleur n'est pas qu'il y ait un seul modèle de clef sur le marché, mais bien que les encochages des fonds soient faits suivant certaines normes, constantes dans la mesure où des évolutions de la mode n'apportent pas de changements du montage incompatibles avec la permanence des dimensions des encochages.

Pour le moment, la boîte imperméable à vis est si bien entrée dans les usages, elle occupe une telle place dans la fabrication, qu'il paraît vraiment indispensable de mettre de l'ordre dans ce domaine.

Déjà chacun, ou presque chacun, s'est dans la pratique rallié aux clefs à six ergots. On a aussi reconnu la nécessité de construire les clefs pour qu'elles s'adaptent aux fonds bombés. Une élimination d'anciens modèles de clefs ne répondant pas à cette dernière condition intervient donc automatiquement.

Est-il vain d'attendre des intéressés une entente réunissant les dispositifs d'encochage en un système cohérent ? Ose-t-on souhaiter que chaque clef se rattachant au système souhaité porte une indication donnant en millimètres le diamètre du cercle inscrit à l'intérieur des encochages des fonds et des ergots des clefs ? Quelle simplification bienvenue serait cette mesure pour le rhabilleur ! Celui qui n'a pas, une fois au moins, désespérément cherché un outil de grandeur voulue dans une volumineuse trousse ne peut s'en rendre compte.

Devant ce problème, si simple au fond, mais dont la solution devient chaque jour plus difficile à cause des clefs nouvelles qui surgissent, on se demande si la suggestion contenue dans la communication de la « Fédération horlogère » du 14 juin n'est pas des plus opportunes pour mettre fin à une situation chaotique. P.H.

## Dans les banques

La Banque Fédérale (S.A.) et l'Union de Banques Suisses ont convoqué pour le mardi 4 septembre 1945, les assemblées générales extraordinaires de leurs actionnaires qui seront appelées à statuer sur la convention concernant la reprise de la Banque Fédérale (S.A.) par l'Union de Banques Suisses.

L'examen des mesures à envisager en vue de l'exécution de ladite convention a démontré que la réunion des deux établissements se trouverait considérablement facilitée au point de vue technique, si la forme juridique compliquée de la fusion était remplacée par un contrat de cession d'actifs et de passifs. Il est prévu qu'à l'exception des engagements allemands qui restent dans le portefeuille de la Banque Fédérale (S.A.), des actifs et des passifs de cette Banque, tels qu'ils figurent dans un bilan de reprise au 30 juin 1945, passeront purement et simplement, et sous réserve des changements intervenus depuis cette date, à l'Union de Banques Suisses. Ensuite de cette opération qui permet le transfert immédiat des affaires courantes de la Banque Fédérale (S.A.) à l'Union de Banques Suisses, cette dernière reprend notamment les engagements de la Banque Fédérale (S.A.) résultant des comptes de chèques et comptes créanciers, des livrets de dépôts et des obligations (bons de caisse), ainsi que les engagements résultant des cautions fournies.

La Banque Fédérale (S.A.) continuera à exister avec un capital social réduit à 6.600.000 francs divisé en 66.000 actions d'un montant nominal de 100 francs chacune; elle aura la charge de gérer et de liquider les actifs qui lui restent. Comparée au premier projet de fusion, cette solution n'apporte aucun changement d'ordre matériel pour les actionnaires de la Banque Fédérale (S.A.). Ceux-ci recevront trois actions de 500 francs de l'Union de Banques Suisses pour dix actions de 500 francs de la

Banque Fédérale (S.A.); en outre, les actifs allemands leur resteront réservés sous forme d'actions de la Banque Fédérale (S.A.), dont le nominal sera réduit de 500 francs à 100 francs.

## Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS  
Rue Léopold-Robert 42

### Marques de fabrique et marques internationales

Nous avons créé un répertoire des marques horlogères et des marques internationales.

Nos sociétaires peuvent se renseigner chez nous, en formulant désormais leurs demandes sur papier libre, le tarif demeurant inchangé.

D'autre part, nous nous chargeons également de déposer des marques de fabrique, en faisant les recherches préalables et toutes les démarches nécessaires.

### Mise en garde

Nous mettons en garde contre :  
**Hug-Stadler, Anton, Hardturmstrasse 303, Zurich**

### Enquête

Nous recherchons  
**Chillingworth Rodolphe, avocat, ci-devant rue de la Mairie 6, à Genève.**

Les personnes qui pourraient nous indiquer son adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

Manufacture d'horlogerie cherche pour de suite ou date à convenir

## TECHNICIEN

expérimenté, connaissant à fond la fabrication de l'ébauche et de la terminaison. Offres avec curriculum vitae, sous chiffre P 21071 H, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

## Technicien diplômé

de préférence technicien-mécanicien serait engagé par manufacture d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Connaissances nécessaires: La construction, les appareils de mesure, les outillages et la fabrication de l'ébauche. Adresser offres manuscrites sous chiffre P 10418 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

## Perçages

Quelle maison sortirait séries importantes de perçages en qualités A et B et très soignés nos 5 à 10? Faire offres en indiquant quantité à sortir sous chiffre P 3783 P, à Publicitas Neuchâtel.

## Fabrique de terminages

entreprendrait encore 5 grosses, de 5 à 13", par semaine Qualités B et C, spiraux plats, une ou deux positions Faire offres sous chiffre P 3776 P, à Publicitas Bienne.

## Horlogerie-bijouterie

Important magasin de la place demande commis-vendeur-étalagiste, connaissance si possible de la branche, bon salaire. Ecrire sous chiffre G 11626 X, à Publicitas Genève.

## Fabricant d'horlogerie

simple et compliquée

désire entrer en relation avec grossiste-exportateur pour commandes régulières. Ecrire sous chiffre N 23299 U, à Publicitas Bienne.

Fabrique d'horlogerie du canton de Neuchâtel engagerait pour son département de vente

## Correspondant anglais

(correspondante anglaise)

au courant de la branche horlogère, ayant bonne formation commerciale, capable de rédiger seul lettres et rapports, en langue anglaise. Offres détaillées avec références et prétentions, sous chiffre P 4399 N, à Publicitas Neuchâtel.

## Machine à pointer

Atelier de mécanique de précision cherche travaux de pointage ou usinage de pièces. Ecrire sous chiffre L 37627 X, à Publicitas Genève.

## Atelier de pierres fines

entreprendrait encore mensuellement fabrication de

**500.000 biseaux**

à sertir et à chasser. Qualité ordinaire et soignée. Se recommande à tous les fabricants de pierres fines: Gaston Etienne, pierriste, Courtemaiche.

## Skandinaviens

Eine der grössten Vertreterfirmen Schwedens, seit Jahren bestens eingeführt bei allen Grossisten der Uhren- u. optischen Branche, sucht noch einige erstklassigen Agenturen für die nordischen Länder. Zuschriften an Gumaelius Annoncebüro, Stockholm, unter Chiffre « Skandinaviens 45 ».

## Montres bracelets à réveil

Qui livre montres bracelets à réveil? Prière de faire offres à A. & A. Gilomen S. A., Montres Thuya & Midland, Lengnau près Bienne.

## *Les accords économiques italo-suisse*

Les accords économiques entre la Suisse et l'Italie signés à Berne le 10 août 1945 ne réglementent pas seulement les échanges commerciaux et le service des paiements entre les deux pays. Ils sont également prévus pour aider dans une large mesure à la reconstruction de l'Italie. Notre partenaire recevra, à cet effet, un crédit de 80 millions de francs à titre d'avance. Les accords signés n'entreront en vigueur que lorsque le port de Gênes ou celui de Savone, ainsi que les lignes de chemin de fer italiennes nécessaires pour la reprise du trafic de transit en provenance de ou vers la Suisse seront à notre disposition.

**Echanges commerciaux :** La liste des produits italiens dont la livraison est prévue conventionnellement contient, entre autres, les articles suivants : fruits frais, y compris les raisins, oranges et citrons, amandes et noisettes, légumes frais dont l'importation intéresse la Suisse, tabacs bruts, vins, vermouth, fleurs fraîches, liège, chanvre et fil de chanvre, soie brute, marbre, bentonite, pyrites, mercure, soufre, tartre brut, acides tartriques et citriques, borax et acide borique, huiles essentielles. Un contingent global est ouvert pour les marchandises non désignées expressément. Les autorités compétentes des deux pays peuvent, au surplus, se mettre d'accord en tout temps sur un élargissement du programme des livraisons réciproques. Certains produits types, traditionnellement exportés par l'Italie, ne sont pas livrables jusqu'à nouvel avis. Il s'agit du riz, des pâtes alimentaires, de la purée de tomates, de l'huile d'olives, du salami, du fromage, de la soie et de la laine artificielle, des pneumatiques pour autos et des automobiles.

La liste des fournitures suisses à l'Italie a été établie en tenant largement compte du désir italien de recevoir, autant que possible, des marchandises destinées à la reconstruction du pays et à couvrir les besoins immédiats de l'après-guerre. C'est pourquoi les produits de l'industrie des machines et de la métallurgie occupent une place prépondérante dans le programme des livraisons suisses. Les produits de l'industrie chimique suisse se sont vu attribuer, pour le même motif, un rôle important. La quantité de bétail dont la livraison est prévue correspond approximativement à nos possibilités de livraison dans les débuts de l'après-guerre. En ce qui concerne certains autres produits types de notre industrie d'exportation tels que les montres, les textiles, les vis et les articles tournés et décolletés, le bois et les articles manufacturés en bois, des contingents ont pu être fixés. Il a été tenu compte dans cette fixation, dans une mesure adéquate, à la fois du désir des exportateurs suisses de conserver le marché italien et de la nécessité dans laquelle se trouve l'Italie de n'importer que des articles de toute première nécessité.

Pour permettre un meilleur contrôle, les échanges commerciaux réciproques, exception faite du petit trafic frontalier et des exportations agricoles de la zone frontalière, s'effectueront, en principe et jusqu'à nouvel avis, seulement par les bureaux de douane de Chiasso, Brigue, Domodossola et Luino. Il sera cependant tenu compte

des besoins locaux en ouvrant d'autres bureaux de douane de frontière par lesquels s'effectuera le passage de marchandises déterminées.

**Service des paiements :** Selon les dispositions du nouvel accord concernant le règlement des paiements, le service des paiements entre la Suisse et l'Italie s'opère en francs suisses. La contre-valeur des livraisons de marchandises italiennes à la Suisse, ainsi que la contre-valeur des autres prestations italiennes fournies à la Suisse, qui tombent sous le coup des dispositions de l'accord, seront versées en francs suisses au crédit d'un compte tenu par la Banque nationale suisse pour le compte de l'institut italien des paiements (« Ufficio italiano cambi »). Ce dernier utilise les disponibilités en francs suisses accumulées de cette manière, ainsi que les montants provenant de l'utilisation du crédit suisse de reconstruction de 80 millions de francs suisses, pour le règlement en Suisse des paiements prévus dans l'accord. Comme l'ancien accord de clearing de 1935, le nouvel accord s'applique à la généralité des paiements dans les deux sens, pour autant que certaines exceptions ne sont pas prévues expressément.

En vue de parer aux difficultés qui résultent du niveau différent des prix sur le marché suisse et sur le marché italien, on a convenu d'instituer une caisse de péréquation des changes, qui sera créée et gérée par l'Italie. Sous le régime de l'accord du 3 décembre 1935, des arriérés considérables se sont accumulés en clearing en faveur de la Suisse. Un mode d'amortissement a été prévu pour ces avoirs et pour certaines créances suisses arriérées d'autre nature. Selon cette réglementation, les avoirs suisses pourront être liquidés régulièrement, bien que lentement. Dans les circonstances actuelles, il n'a malheureusement pas été possible de réserver une quote-part en vue du transfert des revenus provenant de capitaux suisses investis en Italie comme dans l'accord précédent. On a pu seulement conclure un arrangement suivant lequel des possibilités de transfert pour ce genre de fonds devront être créées aussitôt que les circonstances le permettront. En revanche, des facilités appréciables concernant l'emploi en Italie d'avoirs non transférables ont été obtenues.

En ce qui concerne le trafic touristique et les paiements pour assurances, il n'a pas non plus été possible, actuellement, de prévoir une nouvelle réglementation. On a cependant fixé que les arrangements nécessaires seront conclus dès que les circonstances le permettront. Un transfert limité, adapté aux circonstances actuelles, a pu être autorisé pour les ressortissants suisses domiciliés en Italie qui désirent envoyer leurs enfants en Suisse pour leur éducation et leurs études, ainsi que pour les frais d'entretien et de subsistance, les pensions, etc. à régler en Suisse. Malheureusement, il s'est avéré impossible de prévoir le transfert immédiat de fonds de citoyens suisses rapatriés d'Italie. Il sera néanmoins possible de commencer ce transfert, selon accord, aussitôt que les circonstances le permettront.

---

Abonnez-vous à la FEDERATION HORLOGERE SUISSE

## Importante maison en Grèce

cherche à entrer en relations avec fabricques suisses pour l'importation de

### montres et accessoires de montres

Bonnes références à disposition. Les maisons intéressées sont priées de s'adresser sous chiffre W 7079 Q, à Publicitas Bâle.

## On cherche à acheter

quelques milliers de mouvements et montres étanches 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> ou 11<sup>1</sup>/<sub>2</sub>"', ancre 17 rubis, seconde au centre, shock-resist ou incabloc, cadrans radium, boîtes nickel chromé avec fond acier. Faire offres à W. Pauli, rue Elfenau 7, Bienne.

## Fabrique d'horlogerie

genevoise, cherche une personne pouvant aider efficacement l'administration, mais connaissant la branche horlogère au point de vue technique et sachant l'anglais et le français. Situation d'avenir. Offres à Case Stand 15626 Genève.

## On cherche terminages

si possible séries régulières. Offres sous chiffre G 6485, à Publicitas Soleure.

## Articles de publicité

Importante maison d'horlogerie cherche nouveautés en articles de présentation pour vitrines. Adresser offres à Case postale 10606, La Chaux-de-Fonds.

## Montres étanches disponibles

quelques séries en chromé, fond acier et tout acier, 15 et 17 rubis, petite seconde et seconde au centre. Ecrire sous chiffre P 4485 N, à Publicitas Neuchâtel.

## Pierristes

Pierriste habile (branche creusures) désire entrer en relation avec maison sérieuse qui pourrait fournir des pierres pour faire creusures. Bon travail garanti. Prix modéré. Offres avec indication de quantités et prix sous chiffre H 6410, à Publicitas Lugano.

## Termineur

se charge du terminage d'horloges cylindre ou Roskopf. Petites ou grandes pièces. Offres avec prix, sous chiffre 5912, à Annonces Suisses S. A., Mendrisio (Tessin).

## Afrique occidentale équatoriale

Importante affaire coloniale cherche fabricant intéressé pour ce marché. Ecrire sous chiffre Pm 12486 L, à Publicitas Lausanne.

**Fabrique du Jura neuchâtelois engagerait de suite ou époque à convenir**

## jeune horloger

ayant diplôme d'école d'horlogerie,

## bon horloger

visiteur-retoucheur-termineur.

**Emplois intéressants pour personnes sérieuses. Adresser offres avec copies de certificats, références, photo, prétentions et date d'entrée, sous chiffre P 4351 N, à Publicitas Neuchâtel.**

## A vendre

machine à pointer « FIDUS » en très bon état, avec table tournante et perceur. Ecrire sous chiffre G 23227 U, à Publicitas Bienne.

IMPRIMEURS : HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS

## Taux normaux de l'ajustement des salaires

Les taux reproduits ci-dessus s'appliquent à des familles tative du Département fédéral de l'économie publique pour les questions de salaire sur la base des conditions d'approvisionnement et des variations de l'indice du coût de la vie, s'établissent comme il suit pour fin juin 1945:

Revenu familial d'avant guerre	Taux normal de l'ajustement des salaires	
	en % du revenu d'avant guerre	en % de l'augmentation du coût de la vie
jusqu'à 3000 fr.	53	100
de 3000 à 4000 fr.	43	80
de 4000 à 5000 fr.	34	63
de 5000 à 6000 fr.	33	62
au dessus de 6000 fr.	32	60

Les taux produits ci-dessus s'appliquent à des familles de quatre personnes. Rapportés aux revenus d'avant guerre, ils s'inscrivent en hausse au regard de fin mars 1945. Dans la pratique, on déterminera à proportion des charges de famille les allocations à ajouter au salaire pour compenser l'enchérissement de la vie. La commission recommande en outre de prendre en considération la dépense supplémentaire à laquelle ont à faire face pour leur nourriture les ouvriers fournissant un gros effort physique.

La commission tient aussi à relever expressément que les taux ci-dessus sont pour l'essentiel la résultante de conditions d'approvisionnement demeurées précaires. Il n'a naturellement pas encore été possible, dans le calcul des taux de fin juin, de tenir compte de l'influence qu'exercera sur nos approvisionnements la fin de la guerre en Extrême-Orient, car on ne saurait d'ores et déjà prévoir dans quelle mesure et quand cette influence se fera sentir. En fixant les allocations de vie chère pour l'avenir, surtout si c'est pour une longue durée et pour des travailleurs dont le salaire réel est resté bien écourté, il convient donc de considérer les taux ci-dessus comme à peine suffisants. Dans les branches économiques et les entreprises où les conditions de rendement le permettent, il ne sera que juste par conséquent d'aller au delà. En tout état de cause, la commission invite instamment les branches économiques et les entreprises qui n'ont pas encore ajusté les salaires à concurrence des taux normaux à se conformer à ses recommandations. On renvoie d'ailleurs au 8<sup>me</sup> fascicule de « La Vie économique », août 1945, qui paraîtra au début de septembre.

## Régime des allocations pour perte de salaire et de gain

Au cours du second trimestre de 1945, les contributions des employeurs et des travailleurs au fonds des allocations pour perte de salaire se sont élevées à 58 millions de francs, celles des étudiants à 6420 francs et celles des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) à 31 millions de francs. Durant la même période, les allocations pour perte de salaire ont atteint le montant de 52,1 millions de francs, les allocations aux étudiants 120.400 francs, les dépenses occasionnées par la création de possibilités de travail 2 millions de francs, celles par l'aide aux chômeurs 4,1 millions de francs, les allocations de transfert aux travailleurs affectés

à l'agriculture à titre extraordinaire 6,3 millions de francs et les allocations aux travailleurs agricoles 474.000 francs. Au 30 juin, le fonds central de compensation du régime des allocations pour perte de salaire s'élevait à 430,8 millions de francs, contre 406,5 millions au 31 mars.

Les agriculteurs ont contribué au fonds des allocations pour perte de gain, groupe de l'agriculture, pour un montant de 2,9 millions, les étudiants pour 2140 francs et les pouvoirs publics pour 2,5 millions de francs. Les allocations versées aux agriculteurs se sont élevées à 4,1 millions, celles aux étudiants à 40.000 francs et les allocations aux paysans de la montagne à 896.300 francs. Au 30 juin, le fonds central du groupe de l'agriculture était de 16,9 millions de francs, en regard de 16,34 millions au 31 mars.

Les personnes exerçant une activité indépendante dans l'industrie, l'artisanat et le commerce ont payé pendant le deuxième trimestre 1945 des contributions d'un montant de 5,2 millions de francs, les étudiants ont contribué pour une somme de 2140 francs et les pouvoirs publics pour 3,6 millions de francs. Les allocations versées aux industriels, artisans et commerçants ont été de 7,2 millions et celles aux étudiants de 40.000. Le fonds central du groupe de l'industrie, artisanat et commerce a passé de 15,2 millions au 31 mars 1945 à 16,7 millions au 30 juin.

Les trois fonds centraux de compensation présentent au 30 juin un solde total de 464,2 millions de francs contre 438 millions au début du trimestre.

## Communications

### IMPOT POUR LA DÉFENSE NATIONALE ET SACRIFICE POUR LA DÉFENSE NATIONALE

#### ESTIMATION DES STOCKS DE MARCHANDISES

Une circulaire du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie du 9 août 1945 a été adressée aux sections de la Chambre.

Les maisons que la question intéresse voudront bien se renseigner auprès de leurs associations respectives.

## Exportation de montres par des particuliers

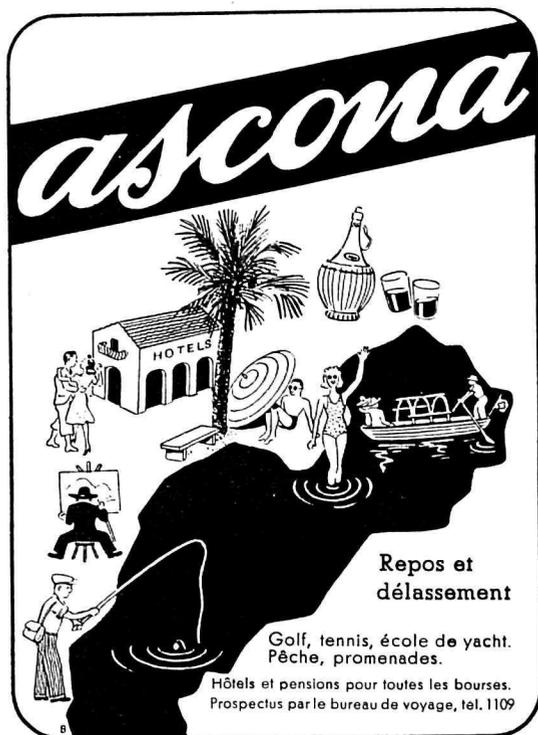
L'exportation de cinq montres au maximum est autorisée sans permis de la Chambre suisse de l'Horlogerie dans les cas suivants:

1. Lors d'envois postaux effectués par des particuliers à l'adresse de particuliers étrangers.
2. Lors d'envois postaux effectués par des horlogers-détailants suisses (magasins) à des particuliers étrangers, et
3. Lors du départ de personnes pour l'étranger.

De toute façon, les montres en question (cinq pièces au maximum) ne doivent pas être destinées à la vente.

En ce qui concerne le trafic frontalier, l'exportation de montres sans permis n'est autorisée que si ces montres sont destinées à l'emploi personnel du destinataire et pour autant que cette exportation ne donne lieu à aucune affaire commerciale.

## Vacances d'arrière-été et d'automne



LUGANO

Près de la gare

### HOTEL LUCERNE-JURA

Vue étendue sur le lac. Parc. Chambres avec eau courante, fr. 3. —. Restauration à toute heure. Pension fr. 10.50. Tél. 2.10.72.

LE CHEMIN DE FER DE MONTAGNE

### MARTIGNY-ORSIÈRES

vous conduit au point de départ de magnifiques excursions: Champex, Grand St-Bernard, La Fouly, Verbier et Fionnay. 10 cabanes desservent la région montagnaise.

LAC CHAMPEX s/Orsières, 1465 m.

### HOTEL DU GRAND-COMBIN

Pension de 12 à 14 francs. Chambres avec eau courante. Forfait 104 à 108 francs par semaine. Appartements privés. Tél. 6.81.03.

CHEMIN s/MARTIGNY, altitude 900 m.

### HOTEL BELVÉDÈRE

Station climatique recommandée. Vue superbe. Forêts. Bonne cuisine. Pension et chambre 8 à 9 francs. Tél. 6.10.40.

Prospectus, J. Meunier.

RIED (Lötschental) 1509 m.

### HOTEL NESTHORN

La maison d'ancienne renommée au Lötschental. Situation centrale pour excursions et promenades. Pension 11 à 12 francs. Arrangements 84 à 86 francs. Bureau de poste dans la maison. Tél. 6.

HAUDÈRES (Valais)

### HOTEL DES HAUDÈRES

1450 m. Centre de promenades et d'excursions. Prix bien modérés. Demandez prospectus. Téléphone 35. Ant. Forclaz.

## Représentant-voyageur

Suisse, 34 ans, sérieux et actif, connaissant toutes les parties de la montre et visitant actuellement la clientèle suisse, cherche à entrer en relations avec bonne maison d'horlogerie, pour entreprendre des voyages dans les pays étrangers de langue française, Belgique, France, Afrique du Nord, etc. Certificats et recommandations à disposition. Offres sous chiffre P 10391 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

### Filières diamant

Achetons filières diamant: 2 pièces 0,43, 38 pièces 0,39, 2 pièces 0,45, 1 pièce 1,05 1 pièce 1,10.

LES FILS D'ANTOINE VOGEL  
Pieterlen

## Suède

Représentant, visitant toute la Suède et possédant les meilleures relations auprès de la clientèle, désire représentation d'horlogerie pour la Suède, éventuellement pour toute la Scandinavie. Offres par avion sous chiffre D 8415 S, à Gumaelius Annoncebüro, Stockholm.

## FAVAG

Fabrique d'appareils électriques S. A., Neuchâtel,  
engage

### jeune horloger complet

pour le montage et le réglage d'horloges à piles et pour se mettre au courant de l'horlogerie électrique en général. Faire offres écrites, avec copies de certificats et photographie.

## Registre du commerce

30/6/45. — Robert Chopard, à Reuchenette, horlogerie. La raison est radiée, par suite de l'apport de l'actif et du passif de la maison, selon bilan au 31 mai 1945, à la société anonyme « Belvil Watch Co S. A. », à Reuchenette, ci-après inscrite.

30/6/45. — Belvil Watch Co S. A., à Reuchenette. Suivant acte authentique et statuts du 15 juin 1945, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but la fabrication, le commerce de montres et la participation à d'autres entreprises du même genre. Le capital social de 50.000 francs est divisé en 50 actions de 1000 francs chacune, au porteur. Il est entièrement libéré. Il a été fait apport à la société de l'actif et du passif de la maison « Robert Chopard », horlogerie, à Reuchenette, selon bilan au 31 mai 1945, n'accusant qu'un actif de 13.000 francs. Ledit apport a été accepté pour le prix de 13.000 francs, contre remise à l'apporteur des 13 actions au porteur de 1000 francs chacune, entièrement libérées. La société est mise et subrogée dans tous les droits et obligations de la maison « Robert Chopard », dont elle aura les profits et les charges avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 1945. L'organe de publicité de la société est la « Feuille officielle suisse du commerce ». Les communications sont adressées aux actionnaires par lettre recommandée, en tant que leurs adresses sont connues. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres. Il est composé de René Jenni, président, de Iffwil, à Bienne, et de Robert Chopard, de Sonvilier, à Reuchenette. La société est engagée par la signature individuelle du président René Jenni et de Robert Chopard.

27/7/45. — Camille Reymond et Cie, Montre Nysa (Camille Reymond et Cie, Nysa Watch), à La Chaux-de-Fonds. Camille Reymond, de St-Sulpice (Neuchâtel), et son beau-fils Paul-Armand Evard, de Chézard-St-Martin (Neuchâtel), domiciliés à La Chaux-de-Fonds, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui a commencé le 27 juillet 1945. Fabrication et commerce d'horlogerie. Cette maison a repris l'actif et le passif de la raison « Camille Reymond, Montre Nysa (Camille Reymond, Nysa Watch) », radiée ce jour, à La Chaux-de-Fonds. Rue du Nord 75.

27/7/45. — Camille Reymond, Montre Nysa (Camille Reymond, Nysa Watch), à La Chaux-de-Fonds, fabrication et commerce d'horlogerie. Cette raison est radiée; l'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif « Camille Reymond et Cie, Montre Nysa (Camille Reymond et Cie, Nysa Watch) », inscrite ce jour, à La Chaux-de-Fonds.

2/8/45. — Perret Fils Georges-Frédéric, à La Chaux-de-Fonds, fabrication d'horlogerie. La raison est radiée par suite de remise de l'entreprise. L'actif et le passif sont repris par la maison « Emile Calame, Montres Norma », à La Chaux-de-Fonds, ci-après inscrite.

2/8/45. — Emile Calame, Montres Norma, à La Chaux-de-Fonds. Le chef de la maison est Emile Calame, de Le Locle et La Ferrière, à La Chaux-de-Fonds. La maison reprend l'actif et le passif de la maison « Perret Fils Georges-Frédéric », à La Chaux-de-Fonds, ci-dessus radiée. Achat, vente et fabrication d'horlogerie. Rue Léopold-Robert 66.

3/8/45. — Alpina Union Horlogère S. A., à Bienne. Gottlieb Fehlmann, président et Gottfried Peter et Hermann Vollrath, membres, ne font plus partie du

conseil d'administration. La signature de Gottlieb Fehlmann est radiée. Ont été nommés comme nouveaux administrateurs : Dr Erwin Matter, de Bâle à Berne, en qualité de président, et comme membres, Arthur Aeschlimann, de Langnau à Bienne, Arthur Engler, de Hudwil à St-Gall, et Walter Schöni, de Bolligen à Aarau. Le président Erwin Matter signe collectivement avec l'un des administrateurs ci-dessus.

9/8/45. — Lugin frères, aux Charbonnières, commune du Lieu, contre-pivots et sertissages, etc. Cette société en nom collectif a décidé sa dissolution. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

9/8/45. — Lugin frères S. A., aux Charbonnières, commune du Lieu. Sous cette dénomination, il a été constitué une société anonyme qui a commencé son activité le 1<sup>er</sup> janvier 1945. Ses statuts portent la date du 30 juillet 1945. Elle a pour but l'exploitation d'une fabrique de fournitures pour l'horlogerie, ainsi que toute prise d'intérêts ou de participations dans des entreprises analogues ou non. La société peut étendre son activité à toutes exploitations commerciales ayant un rapport direct ou indirect avec son objet principal. La société reprend l'actif et le passif de la maison « Lugin Frères », société en nom collectif, aux Charbonnières, commune du Lieu, sur la base du bilan au 31 décembre 1944 présentant un actif de 62.668 fr. 45 et un passif de 12.668 fr. 45. Le solde actif, montant de la reprise, se monte ainsi à 50.000 francs et sera payé en espèces. Le capital social est fixé à 50.000 francs, divisé en 50 actions au porteur de 1000 francs chacune, entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 5 membres, actuellement de deux membres : Edmond-François Lugin, fils de Léon-François, et Numa-Léon Lugin, fils de Léon-François, les deux du Lieu, aux Charbonnières, commune du Lieu. La société est représentée par la signature individuelle de chacun des deux administrateurs.

### Mouvement de démonstration

Qui entreprendrait l'étude technique et la construction d'un grand mouvement de démonstration? Faire offres sous chiffre P 10432 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

### Horloger-rhabilleur

cherche pour son atelier de réparations des montres soignées, travail garanti livrable dans la huitaine. Ecrire sous chiffre Rc 23424 U, à Publicitas Bienne.

# PROTEXO

LE BEAU ET BON BRACELET SYNTHÉTIQUE  
ÉTANCHE, LAVABLE, SOUPLE, SOLIDE, ETC., ETC.

USINE A GENÈVE

REYMOND TECHNIQUE HORLOGÈRE

BUREAU DE  
REPRESENTATION  
**A. REININ**  
LE PONT ENTRE LE CLIENT  
ET LE FABRICANT

*est à votre disposition pour  
tout ce qui concerne les  
articles qu'il représente*



*Catalogues et échantillons sur demande.  
Commission*



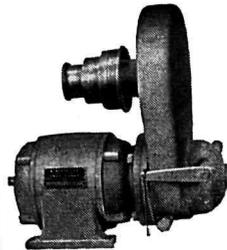
**L. KISSLING & C<sup>o</sup> ZÜRICH-  
SEEBACH**

FABRIQUE DE MACHINES  
Téléphone (051) 46.64.00

**Commande individuelle**



**de tours d'établi**



Embrayage et arrêt par pédale sur  
accouplement avec frein. Ajuste-  
ment universel, marche silencieuse.  
LIVRABLE DU STOCK



Balanciers bombés  
à trous olivés  
Glaces et mi-glaces  
Pierres de centre

**F. BLASER**  
*Reigoldswil* B.-C. SUISSE

Téléphone 7.54.13

Assortiments complets  
pour le rhabillage



**RADIUM**

qualité  
luminosité  
tous genres de posage

*W. Vuilleumier, Bienne*

Rue Dufour 151  
Téléphone 2.71.03



PIERRES CHASSÉES, CHATONS, BOUCHONS

**ALBERT STEINMANN**

Rue Léopold-Robert 109  
Téléphone 2.24.59

LA CHAUX-DE-FONDS

Des pierres de qualité - Un travail précis  
Surveillé par un technicien

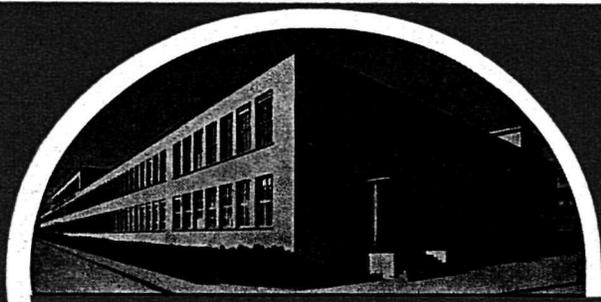
Seul fabricant des machines à calculer « STIMA » et « TREBLA »

Se charge de la fabrication de tous genres de  
compteurs et de tous travaux de grande série

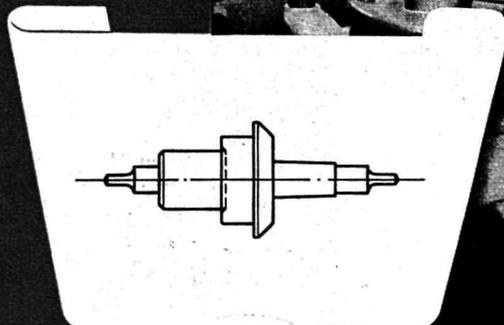
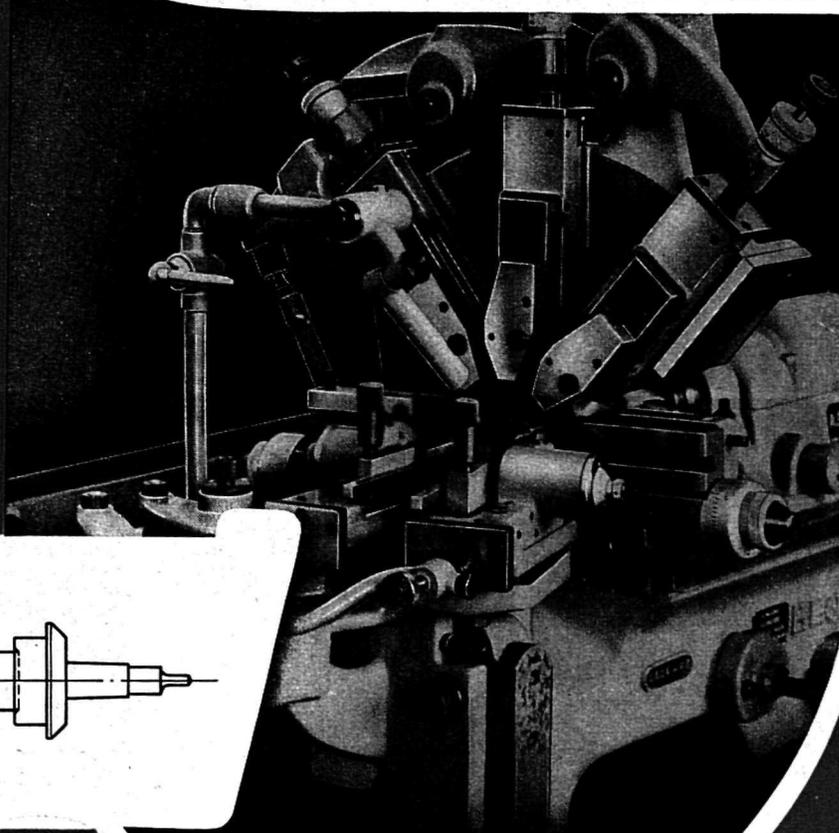
FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES  
LÉON FRÉSARD S.A.  
BASSECOURT  
SUISSE

ÉTANCHE





# BECHLER



*Le décolletage est la première opération par laquelle passent une bonne partie des pièces de la montre. Il importe donc d'en tenir les tolérances aussi serrées que possible. Les nouveaux tours automatiques BECHLER, d'une précision remarquable, répondent à toutes les exigences.*

HAEFELI & Co.